



République Française

Département des Deux-Sèvres

Commune de FAYE L'ABBESSE

Conseil Municipal du 10 septembre 2026 à 20h30

Liste des délibérations

Numéro	Objet	Vote
01-10/09/2026	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°02	Approuvée
02-10/09/2026	Avenant n°2 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°02	Approuvée
03-10/09/2026	Avenant n°2 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°04	Approuvée
04-10/09/2026	Avenant n°1 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°06	Approuvée
05-10/09/2026	Avenant n°2 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°09	Approuvée
06-10/09/2026	Avenant n°2 au marché "réhabilitation d'un restaurant et de logements" - lot n°14	Approuvée
07-10/09/2026	Plan de Formation Mutualisé : modalités d'organisation et de remboursement pour l'année 2026	Approuvée
08-10/09/2026	Bail commercial La Forge	Approuvée
09-10/09/2026	Indemnités de gardiennage des églises 2026	Approuvée
10-10/09/2026	Location local commercial	Approuvée
11-10/09/2026	Remboursement facture parapluies - opération Octobre Rose	Approuvée

Liste publiée sur le site internet le 14/09/2026 et affichée en mairie le 14/09/2026

Le Maire, Edward BURON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 10 septembre 2026



Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le rapport d'activité 2025 du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.
- **Accepte** le report du feu d'artifice entre septembre 2026 et mars 2027 afin que BREZAC Artifices octroie à la commune une remise de 5% sur le montant du spectacle et que 5% soient reversés à des associations de pompiers et d'aide aux victimes. Si possible, la municipalité aimerait que le feu d'artifice soit tiré au moment du Téléthon.
- **Accepte** l'avenant n°1 en moins-value au lot n°02 (déconstruction – gros-œuvre) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 5 294,82€ TTC.
- **Accepte** l'avenant n°2 en moins-value au lot n°02 (déconstruction – gros-œuvre) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 1 797,70€ TTC.
- **Accepte** l'avenant n°2 en plus-value au lot n°04 (charpente bois – escalier bois) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 1 285,37€ TTC.
- **Accepte** l'avenant n°1 en plus-value au lot n°06 (menuiserie extérieure) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 48,54€ TTC.
- **Accepte** l'avenant n°2 en plus-value au lot n°09 (chape – carrelage – faïence) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 330,00€ TTC.
- **Accepte** l'avenant n°2 en moins-value au lot n°14 (équipements cuisine) du marché de réhabilitation du restaurant et de logement pour 890,06€ TTC.
- **Accepte** les modalités d'organisation et de remboursement du Plan de Formation Mutualisé pour l'année 2026.
- **Accepte et autorise** M. le Maire à signer le bail commercial de La Forge.
- **Attribue** une indemnité de gardiennage de l'église pour 2026 d'un montant de 125,98 € TTC.
- **Accepte et autorise** M. le Maire à lancer les démarches pour louer l'ancien bureau de poste (5 Place du Général de Gaulle) à Mme Lucile CROISÉ afin qu'elle y installe un salon de coiffure.
- **Autorise M. le Maire** à rembourser à un conseiller délégué la facture des parapluies achetés dans le cadre de l'opération Octobre Rose.
- M. le Préfet, par courrier en date du 06 juillet 2026, nomme M. Gérard PIERRE Maire Honoraire.
- Le projet de compostage partagé proposé par l'Agglo2B est présenté par M. le Maire. Le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations à ce sujet et reporte donc sa décision au prochain conseil municipal.
- Pour information, le SVL en partenariat avec AGUR déploient actuellement la télérelève sur tout son territoire.

FAYE L'ABBESSE, le 11 septembre 2026

Le Maire, Edward BURON